Image not found or type unknown

Mon patron ne me donne pas les congés que je voudrais

Par **roman1101**, le **13/10/2014** à **09:30**

Bonjour,

Mes patrons ne me donnent pas les congés que je voudrais réellement, déjà cet été on m'a demandé de mettre deux choix sur la fiche de congés en leur disant que j'étais réserviste gendarmerie et que le 31 mai dernier délais je devais transmettre mes dates de congés pour avoir mon planning (gendarmerie), hors mes patrons ne se sont occupés des congés que le 15 juin.Donc j'ai du faire un choix en donnant mon premier choix.

Pour la toussaint, j'ai posé deux semaines de congés pour partir à Paris, j'ai réservé mes billets de train 2 mois à l'avance (et du fait ne sont ni échangeable, ni remboursable sauf selon certaines conditions du fait d'avoir pris une assurance annulation du fait que ma femme soit enceinte et qu'elle n'ait pas eu l'accord de son médecin), trois semaines avant de partir, mon patron me dit que je ne peux pas prendre deux semaines, que cela ne se fait pas dans l'entreprise et soit disant pour ne pas posé de problèmes dans le planning, alors qu'il n'y en avait pas puisque j'avais vu avec mes collègues avant.

Du coup je me retrouve coincé entre le fait de revenir au boulot en reprenant un billet et celui de prendre mes deux semaines comme j'avais pris.

En ayant eu une discussion avec lui avant tout cela,il m'avait clairement fait comprendre que s'il fallait me faire chier pour mes congés il le ferait.

Que puis-je faire pour contrer cela?

Merci d'avance

Cordialement

Par **janus2fr**, le **13/10/2014** à **09:58**

[citation]Mes patrons ne me donnent pas les congés que je voudrais réellement[/citation]
Bonjour,
Malheureusement, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés. Il peut, bien entendu, recueillir vos souhaits, mais il n'a pas obligation de les respecter.

Par **roman1101**, le **13/10/2014** à **10:02**

d'accord merci

Par **roman1101**, le **13/10/2014** à **13:05**

J'ai entendu dire par plusieurs personnes que mon patron ne pouvait pas me refuser deux fois de suite mes congés,est-ce vrai?

Par **P.M.**, le **13/10/2014** à **13:17**

Bonjour,
L'employeur peut vous refuser des congés autant de fois qu'il le veut puisque c'est lui qui en fixe les dates mais il ne peut pas normalement les modifier moins d'un moi à l'avance, sauf circonstances exceptionnelles et devrait répondre dans un délai raisonnable à une demande faite suivant la procédure appliquée dans l'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés